

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **2 février 2021**, par voie de vidéoconférence.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame France Tardif, conseillère # 2
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

Est absent :

Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5
Poste vacant, conseiller # 3

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, secrétaire-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

Considérant l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 permet également la tenue d'une séance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix ;

Considérant que la municipalité ne peut pas permettre la présence du public lors des séances du conseil dû au fait que la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689 2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes ;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par vidéoconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance ;

En Conséquence,

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Appuyé par Madame Chantal Prévost

Et résolu unanimement

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Que la présente séance soit enregistrée afin qu'elle soit diffusée sur le site Web de la municipalité pour les citoyens et citoyennes.

2021-02-30 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, **appuyé** par Monsieur Jean-Pierre Comtois, l'ordre du jour est adopté.

2021-02-31 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 19 janvier 2021 ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, **appuyé** par Madame France Tardif, le procès-verbal du 19 janvier 2021 est adopté.

2021-02-32 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

4. Période de questions

Aucun public présent considérant que la séance du conseil se fait par vidéoconférence due à la COVID-19 afin de respecter les mesures sanitaires en place.

Aucune question reçue par courriel, la poste ou téléphone concernant cette rencontre.

5. Rapport du service incendie

Dépôt du rapport du service incendie.

a. Affichage Offre d'emploi – Association des chefs en sécurité incendie du Québec ;

Considérant que la municipalité de La Patrie doit faire l'affichage du poste de directeur incendie à travers plusieurs sources afin d'optimiser les chances d'obtention de curriculum vitae ;

Considérant que la municipalité est membre de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec ;

Considérant que pour faire l'affichage sur leur site internet la municipalité a le choix entre deux offres préférentielles :

1. Affichage sur site internet – 325 \$
2. Affichage dans la parution l'Étincelle (1000 pers touchées) et site internet – 550 \$

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que le conseil opte pour l'offre d'affichage à 325 \$ afin de toucher le plus de personnes possibles pour l'obtention de CV pour le poste de directeur incendie.

2021-02-33

Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱ

b. Approbation des dépenses incendie ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Inspection bouteilles oxygène (mai 2020) 961.00 \$
- Outils de stabilisation (2) 2 976.39 \$
- Test des échelles : 126.00 \$

Pour un total de : 4 063.39 \$ taxes en sus

2021-02-34

Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱ

6. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

a. Volet 2 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 2 du PPASEP afin de compenser les pertes financières des producteurs qui ont dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil de la Municipalité de La Patrie autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP ;

Que madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs aux compensations des pertes financières des producteurs agricoles dans le cadre du volet 2 du PPASEP.

2021-02-35 **Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ**

b. Approbation des dépenses de voirie ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Les dépenses sont :

- Minuteur et prise : 425.00 \$
- Panneaux sortie urgence : 556.00 \$

Pour un total de : 981.00 \$ taxes en sus

2021-02-36 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{iv}**

7. Législation

8. Administration

a. Partage des coûts pour la patrouille verte ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a démontré son intérêt à faire appel à la patrouille verte pour réduire l'enfouissement des déchets, et ce en demandant l'intérêt des autres municipalités pour une entente mutuelle ;

Considérant que ce service a donné de bons résultats dans d'autres municipalités ;

Considérant que les coûts reliés à l'enfouissement sont de plus en plus élevés

Considérant que la patrouille verte sera un outil de sensibilisation environnemental important pour la municipalité de La Patrie ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement

Que la Municipalité de La Patrie confirme son intérêt pour le partage des coûts pour la patrouille verte, et ce, selon les besoins de chacun ;

Que la Municipalité de La Patrie détermine une aide de patrouille verte d'environ 10 h aux deux semaines du 15 mai au 15 août environ. Cette proposition peut changer selon les besoins.

2021-02-37

Résolution adoptée à l'unanimité.^v

b. Volet 4 – Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité ;

Considérant le projet de loi n° 47 Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2019, créant le Fonds régions et ruralité (FRR) ;

Considérant que le partenariat 2020-2024 prévoit un volet qui offre la possibilité de conclure une entente de vitalisation qui permettra à la MRC de bonifier ses interventions au bénéfice des milieux présentant des défis de vitalisation ;

Considérant que ce volet est doté d'une enveloppe annuelle de 295 943 \$ totalisant 1 479 715 \$ pour la période 2020-2024 ;

Considérant qu'afin d'obtenir un premier versement, la MRC doit conclure une entente de vitalisation avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à laquelle seront également signataire la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, la municipalité de Chartierville, la municipalité de La Patrie, la municipalité du Canton de Hampden, la Ville de Scotstown et la municipalité de Weedon (municipalités ayant un indice de vitalité économique au 5e rang quintile) ;

Considérant que la MRC souhaite signifier au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation son intérêt à conclure cette entente de vitalisation ;

Considérant que les municipalités mentionnées ci-dessus sont favorables à la conclusion de cette entente de vitalisation;

Considérant qu'un comité de vitalisation sera formé dans un délai d'au maximum 60 jours suivant la signature de l'entente de vitalisation ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie doit désigner ses représentants au comité de vitalisation ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

Que la Municipalité de La Patrie confirme son intérêt au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à conclure une entente vitalisation et autorise la mairesse, Madame Johanne Delage à signer l'entente et tout autre document à cet égard avec le MAMH et les municipalités visées ;

Que la Municipalité de La Patrie désigne Madame Johanne Delage, mairesse, pour la représenter au sein du comité de vitalisation.

2021-02-38 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}**

c. Avis de vente d'immeubles pour taxes – lettre recommandée ;

Considérant le dépôt de la liste des arriérés de taxes municipales, en date du 1 décembre 2020, par Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe de la Municipalité de La Patrie ;

En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyée par Madame Chantal Prévost

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

De prendre acte du dépôt de la liste des arriérés de taxes municipales au 1er décembre 2020 ;

D'autoriser l'envoi par courrier recommandé, d'un avis de vente d'immeubles pour taxes aux :

- Propriétaires ayant des taxes municipales dues de 2019 et dont les noms figurent sur la liste datée du 1er décembre 2020 ;
- Que les terrains au propriétaire INCONNU puissent être envoyé vente pour taxes ;

Qu'un avis public soit publicisé sur le site Web, Facebook, le Jaseur de mars et affiché à la Caisse, Bonichoix et bureau municipal afin d'informer les gens que pour l'année 2022, toutes les taxes 2021 et les années précédentes devront être à jour et payé à la municipalité.

Que la municipalité de La Patrie ne laissera plus de délais pour le paiement des taxes municipales.

2021-02-39 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}**

d. Cotisation annuelle 2021 – Réseau Biblio de l'Estrie ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyée par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal donne une cotisation d'un montant de 3.95 \$ par citoyen pour la facturation de l'année 2021 pour un montant de 3 583.26 \$ taxes incluses.

2021-02-40 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}**

9. Urbanisme

a. Modification résolution 2020-12-379 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

Considérant la résolution 2020-12-379 :

<< Considérant la demande de Monsieur Fernand Boisvert concernant le lot 4 999 929 ;

Considérant que cette demande a pour projet de poursuivre l'exploitation de sa gravière/sablière sur le lot 4 999 929 ;

Considérant que Monsieur Marc Turcotte, inspecteur de la municipalité de La Patrie approuve cette demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

**Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement**

D'accepter la demande de Monsieur Fernand Boisvert de poursuivre l'exploitation de sa gravière/sablière sur le lot 4 999 929.>>

Considérant que cette résolution sera remplacée par la suivante :

Considérant que le projet de gravière et sablière sur le lot 4 999 929 concerne une demande de poursuite de l'exploitation d'une activité existante et dans ce sens la question de l'existence d'espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité, reliait à la mise en place de nouvelle activité n'est pas approprié ;

Considérant la demande de Monsieur Fernand Boisvert concernant le lot 4 999 929 ;

Considérant que cette demande a pour projet de poursuivre l'exploitation de sa gravière/sablière sur le lot 4 999 929 ;

Considérant que Monsieur Marc Turcotte, inspecteur de la municipalité de La Patrie approuve cette demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

**Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement**

D'accepter la demande de Monsieur Fernand Boisvert de poursuivre l'exploitation de sa gravière/sablière sur le lot 4 999 929.

2021-02-41

Résolution adoptée à l'unanimité.^{ix}

10. Loisirs et culture

a. MRC – Fabrique ton hiver avec Apollo ;

Considérant que pour assurer un succès de l'activité << Fabrique ton hiver avec Apollo >>, la MRC du Haut-Saint-

François aura besoin de l'aide de chacune des municipalités participantes ;

**Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyée par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement**

De mandater Madame Johanne Delage afin de participer à cette activité en produisant un volet photo/vidéo de l'activité du nouveau petit sentier afin de promouvoir cette nouveauté d'Apollo qui consiste en deux circuits dont l'un est les défis sportifs et l'autre, le circuit énigme.

2021-02-42

Résolution adoptée à l'unanimité.

11. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

12. Correspondances à répondre

a. Dépôt Animation Jeunesse Haut-Saint-François ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le courriel aux membres du conseil concernant le nouvel intervenant d'Animation Jeunesse Haut-Saint-François qui interviendra sur la consommation des substances psychoactives, dont le cannabis et autres problèmes auprès des jeunes de 12 à 21 ans. Les membres du conseil ont pris connaissance de ce document.

b. Dépôt – Centre de santé Cookshire ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le courriel aux membres du conseil concernant des remerciements pour la Municipalité de La Patrie qui est un donateur platine pour le Centre de Santé Cookshire. Ceux-ci ont joint une vidéo produite en décembre 2020 au courriel. Les membres du conseil ont pris connaissance de ce document et de la vidéo.

c. Recensement de la population de 2021 ;

Considérant que le Bureau de gestion du recensement du Gouvernement du Canada sollicite l'appui de la Municipalité de La Patrie afin de mieux faire connaître le recensement aux résidents de notre collectivité ;

Considérant que depuis plus d'un siècle, la population canadienne s'appuie sur les données du recensement pour se renseigner sur l'évolution du pays et sur ce qui compte pour elle. Nous nous fions tous aux tendances socioéconomiques clés et à l'analyse des données du recensement pour prendre

d'importantes décisions qui ont une incidence directe sur nos familles, nos quartiers et nos entreprises ;

Considérant qu'en réponse à la pandémie de COVID-19, Statistique Canada s'est adapté afin de veiller à ce que le Recensement de la population de 2021 soit mené partout au pays de la meilleure façon possible, au moyen d'une approche sécuritaire ;

Considérant que Statistique Canada [embauchera environ 32 000 personnes](#) partout au pays pour aider à la collecte des données du recensement. Ils aimeraient travailler avec notre municipalité afin que les résidents de notre collectivité soient avisés et informés de ces possibilités d'emplois ;

Considérant que nos efforts pour encourager les résidents de la municipalité à remplir leur questionnaire du recensement auront une incidence directe sur la collecte des données nécessaires pour planifier, élaborer et évaluer des programmes et des services tels que les écoles, les garderies, les services à la famille, le logement, les services d'urgence, les routes, les transports publics et la formation pour acquérir des compétences nécessaires à l'emploi ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que Conseil de la Municipalité de La Patrie appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

Que la municipalité publiera ses informations sur son site Web, Facebook et dans le jaseur municipal de février ;

2021-02-43

Résolution adoptée à l'unanimité.^x

d. Alliance pour la gestion du myriophylle au Québec ;^{xi}

La directrice générale adjointe dépose la demande de l'Alliance pour la gestion du myriophylle concernant leur demande de leur mentionné si la municipalité a des lacs sur son territoire et s'il y a présence de myriophylle, aux membres du conseil. Ceux-ci ont pris connaissance de ce dépôt.

e. Invitation ZOOM – Rassemblement en mémoire des victimes de l'attentat terroriste survenu à la grande mosquée à Québec ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le courriel concernant l'invitation ZOOM en mémoire des victimes de l'attentat terroriste survenu à la grande mosquée à Québec aux membres du conseil. Cette invitation a lieu le

vendredi 29 janvier 2021 à 17 h par vidéoconférence. Les membres du conseil ont pris connaissance du courriel.

**f. Avis d'intention au Fonds régions et ruralité (FRR)
– Contrée du Massif Mégantic ;**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le courriel concernant le formulaire d'avis d'intention pour le Fonds régions et ruralité (FRR), volet 1 de la Contrée du Massif Mégantic afin de signifier sa volonté d'être invitée par le comité de sélection à déposer le projet de réaliser le Plan d'action et de communication pour renforcer l'attractivité de la Contrée aux membres du conseil municipal. Ceux-ci ont pris connaissance du courriel.

g. Invitation et proclamation aux journées de la persévérance scolaire ;

Considérant que les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé, depuis 16 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

Considérant que les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont réitéré parmi les actions à prioriser pour la prochaine année, celle de contribuer à la persévérance scolaire, la réussite académique et la poursuite des études supérieures dans une optique de rehaussement des capacités personnelles, d'égalité des chances, et de recherche et d'occupation d'emplois de qualité ;

Considérant que le Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative ;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement ; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

Considérant que les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'environ 17,5 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires ;

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus et qu'un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;

Considérant que le travail du Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux ;

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

Considérant que le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie organise, du 15 au 19 février 2021, la 12^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci souhaitent rendre hommage cette année à la résilience dont font preuve les élèves et les étudiants, et qu'elles visent à générer des centaines de genres de la part de l'entourage et de la population, de manière à insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours, à contribuer à les motiver de poursuivre et à donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire ;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

De proclamer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité ;

D'appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé et des services sociaux, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;

De faire parvenir une copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie.

2021-02-44

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}

13. Varia

- Demande inspecteur dossier rang Cohoes – Requête ;

- Plateforme numérique – Anekdote ;(MFG et Agent Dev)

14. Présentation des comptes

Sur la proposition de Madame France Tardif, appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 122 912.08 \$, Référence aux numéros de chèque 202100054 à 202100075 et références aux chèques numéros 10727 à 10746 et les chèques numéros 202100030 à 202100048 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalisent 717.56 \$

2021-02-45

Résolution adoptée à l'unanimité.

15. Rapport de la mairesse

Aucun rapport émis par la mairesse.

16. Période de questions

Aucun public présent considérant que la séance du conseil se fait par vidéoconférence due à la COVID-19 afin de respecter les mesures sanitaires en place.

Aucune question reçue par courriel, la poste ou téléphone concernant cette rencontre.

17. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h.

2021-02-46

Résolution adoptée à l'unanimité.

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

ⁱ 2021-02-03 – Résolution classée dossier CV directeur et faire affichage;

ⁱⁱ 2021-02-03 – Résolution classée et mis dépenses;

ⁱⁱⁱ 2021-02-03 – Résolution envoyée au PPASEP;

^{iv} 2021-02-03 – Résolution envoyée directeur voirie;

^v 2021-02-03 – Résolution envoyée à St-Isidore de Clifton;

^{vi} 2021-02-03 – Résolution envoyée à la MRC;

^{vii} 2021-02-03 – Résolution et avis de rappel mis sur internet et lieux. Dans jaseur mars;

^{viii} 2021-02-03 – Mis résolution avec dépenses;

^{ix} 2021-02-04 – Résolution envoyée par courriel;

^x 2021-02-04 – Envoi de la résolution par courriel;

^{xi} 2021-01-27 – Réponse transmise par courriel;

^{xii} 2021-02-04 – Envoi site web et résolution par courriel;